

Réunion ordinaire du 23 avril 1985.

Le vingt trois avril mil neuf cent quatre vingt cinq, à dix sept heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M^r Guy Chivaud, maire.

Date de convocation: 17 avril 1985.

Présents: M^{rs} Chivaud, Guedo, Joseph, Mme Viollet, M^{rs} Boderon, Bourreau, Darmaut, Philippeau, Gourvieu, Mme Chagne.

Absent: M^r Allary.

Secrétaire de séance: M^r Boderon.

- Modification des statuts du S. I. V. O. M.

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la délibération en date du 15 décembre 1984, par laquelle le Comité du syndicat intercommunal à vocation multiple du Pays d'Horté et de Lavalette sollicite la modification des statuts du syndicat.

Invité à se prononcer sur cette modification, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, s'est prononcé à l'unanimité, un avis favorable.

Travaux de mise en conformité de la cantine et de l'annexe
class.

- Poste électricité: Deux devis sont soumis à l'approbation du Conseil Municipal, l'un fourni par M^r Lagne, électricien à Sers, l'autre par c^{br}. Vautout et Devis, électricien à Garat. Le Conseil Municipal décide de demander un autre devis à M^r Ferrand, électricien à Villebois Lavalette. La Commission des bâtiments communaux est chargée de la décision finale d'après les critères suivants :

- exécution des travaux avant le 12 mai.
- choix du devis le moins cher.

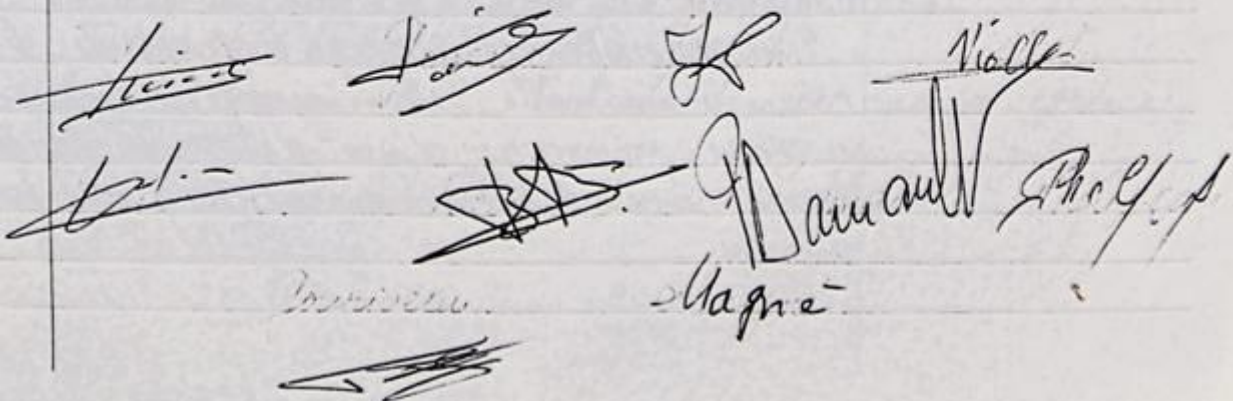
- Poste maçonnerie: M^r Darnault présente au Conseil Municipal les plans et devis exécutés par c^{br}. d' Hiquiner, architecte agréé. Après discussion, le Conseil Municipal décide de demander des devis à plusieurs entrepreneurs. M^r d' Hiquiner s'occupera également de présenter les dossiers de demande de subventions.

Le Conseil Municipal donne son accord pour que la demande de permis de construire soit déposée le plus rapidement possible par M. d' Hiquiner.

Titularisation de M^r Darnault, secrétaire de mairie.

M^r Darnault informe le Conseil Municipal que M^r Darnault, secrétaire de mairie stagiaire depuis le 1er juillet 1984 sera titularisé à compter du 1er juillet 1985.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé les membres présents.



M^r Darnault
M^r Lagne